**ONG : ADET (Amis Des Etrangers au Togo)**

 **Avenu Jean Paul II Lomé-Togo**

 **BP : 20123**

 **Tel :(00228)92473495/99495859/22349806**

 Email : noracismadet@yahoo.fr

**Droit à la santé des enfants**

* Au Togo, la majorité d’enfants font face à la malnutrition, au paludisme, aux parasitoses, et aux infections pulmonaires. Beaucoup sont éloignés des centres de santé publics. Absence de pharmacie dans les milieux ruraux d’où la prolifération des médicaments ambulants d’origines douteuses. La première raison est la pauvreté, ensuite la conservation de la tradition, l’ignorance, l’analphabétisme et l’irresponsabilité des gouvernants et les gouvernés.
* Les obstacles à ce droit sont :
	+ La volonté politique de décentralisation effective.
	+ Le sous-développement.
	+ L’ignorance des décideurs politiques et des parents
	+ L’analphabétisme des parents
	+ L’absence de démocratie participative
	+ La conservation de l’aspect négatif de la tradition.
	+ L’irresponsabilité de certains parents d’enfants.
	+ La négligence.
	+ L’absence d’une politique sociale sanitaire axée sur l’aide aux enfants spéciaux.
* **Meilleures pratiques**
* Développer une bonne politique sanitaire et alimentaire
* Lutter contre le paludisme
* Lutter contre les parasitoses
* Lutter contre les infections respiratoires
* Multiplier les centres de santé pour qu’ils soient plus proches des enfants
* Développer une politique de suivi sanitaire
* Lutter contre la pollution de l’environnement
* Former le personnel sanitaire du secteur privé
* Multiplier et équiper les pharmacies
* Développer une politique sanitaire spéciale pour les enfants handicapés, les enfants drépanocytaires, etc.…
* Subventionner les prix des produits pharmaceutiques
* Lutté contre la pauvreté, l’analphabétisme, l’ignorance, la négligence, les aspects négatifs de la tradition et l’irresponsabilité de certains parents.
* Développer la volonté politique de démocratie participative
* Développer l’éducation pour tous, l’intégration sociale des personnes handicapées et l’alphabétisation des adultes
* Former les enseignants sur les droits à la santé des enfants
* Conscientiser les parents sur la santé de la mère et de l’enfant

 Au Togo, il n’y a aucune mesure spéciale en faveur des enfants handicapés par exemple alors que leur état de santé est souvent faible et mérite une attention particulière. Beaucoup entre eux sont à la merci des maladies. C’est le moment de saluer et d’encourager certains médecins bénévoles qui se sacrifient pour les consultations gratuites à certains enfants handicapés mentaux du TOGO. Les enfants orphelins, les enfants malades du SIDA éprouvent des difficultés pour les soins sanitaires.

 Nous ne saurions oublier certains bailleurs de fonds comme Lillian Fond et autres qui s’investissent dans la promotion de la santé de l’enfant handicapé en prenant en charge leur frais d’hospitalisation en chirurgie au seul hôpital d’afagnan ou à Tangueta au Bénin. Le centre d’appareillage (CNAO) fabrique des art hèles et des prothèses pour corriger les déformations.

 Malgré ces bonnes pratiques, nous avons des remarques à faire.

Les structures sanitaires au Togo datent de la période coloniale où la population Togolaise était à moins d’un million d’habitants.

Aujourd’hui cette population Togolaise dépasse six millions d’habitants. Le développement des structures sanitaires ne suit pas le développement démographique. Cette situation donne favori au secteur privé de créer des centres de santé sans contrôle, sans suivi, sans recyclage alors que des vies humaines y sont sacrifiés, y compris les enfants.

La santé des enfants est un droit que l’Etat, les parents et les services sanitaires doivent protéger. Il faut alors les sensibiliser.

***Merci.***